

NATERA-LE VALLON

Société coopérative agricole à capital variable
RD 840
12330 VALADY



NATERA

Société coopérative agricole à capital variable
Les Balquières-Route d'Espalion
12850 ONET LE CHATEAU

Téléphone : +33 5 65 72 70 21
Fax : +33 5 65 72 68 39
Courriel : valady@groupe-unicor.com
Site : www.vigneronsduvallon.com
Siret : 32104275600015
RCS : RODEZ321042756
N° d'agrément : 10984

SARL La Cave d'Aveline
Les Alix

46500 ROCAMADOUR
FRANCE

Email client : benjamin.frayez@gmail.com
Téléphone : 0675702121

N/N° TVA Intracom. FR51321042756 N/N° Accise FR093548E0004

Enlevé par le client
Date enlèvement : 07/04/2025 / Date livraison : 07/04/2025

FACTURE N° F0023561 du 07/04/2025

T	Cond.	Colis	Quantité	Désignation	Volume	Vol. régie	Degré	Zone	Prix unit	Montant
1	6	205,33	1 232,00	*** N/Bon n° 00133476 du 22/01/2025 *** V/Réf. : CMD Mail SM Cuvée Tradition Rouge 2022, 75cl AOC Marcillac Offre 11+1		'CRD'	13,00		3,61	4 447,52
1	6	18,67	112,00	Cuvée Tradition Rouge 2022, 75cl AOC Marcillac Offre 11+1		'CRD'	13,00			Offert
1	6	11	66,00	Cuvée Tradition Rosé 2024, 75 Cl AOC Marcillac Offre 11+1		'CRD'	12,00		3,61	238,26
1	6	1	6,00	Cuvée Tradition Rosé 2024, 75 Cl AOC Marcillac Offre 11+1 Mettre sur palette VMF 224 cartons de tradition rouge + 12 cartons de tradition rosé		'CRD'	12,00			Offert

1 062,000 Litres de vin sous CRD. Le présent document vaut attestation d'appellation d'origine pour les AOP et IGP y figurant Le présent document vaut attestation de provenance pour les VSIG y figurant				Sous-total	4 685,78
				Remise 5,00 %	-234,29
				Net H.T.	4 451,49
Base H.T.	Code	Taux	Montant T.V.A.	TOTAL TVA	890,30
4 451,49	1	20,00%	890,30	T.T.C.	5 341,79
Acompte				A PAYER	5 341,79

Palement par virement
IBAN FR76 1120 6000 1800 0175 5357 049 / BIC AGRIFRPP812

FRANCO de PORT

Code Client 00571539
N° Facture F0023561
Montant 5 341,79
Règlement VIREMENT pour : 5 341,79 le 31/05/2025

Monnaie : Euros

NATERA-LE VALLON

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ par facture sera due pour frais de recouvrement Article L-441-6 du code du commerce. De plus, toute somme non payée à échéance donnera lieu de plein droit au paiement d'intérêts de retard au taux de 12% par an. Pas d'escompte pour règlement anticipé. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en possession entraînant celui des risques.